



Assurance auto est-ce légale

Par **lindor**, le **02/08/2010** à **11:03**

Bonjour,

J'avais une assurances tout risque pour un véhicule clio que j'ai vendu en mai 2010. Ayant un véhicule de rechange j'ai transféré l'assurance sur le nouveau véhicule assuré au tiers cette fois-ci.

Ayant fait le changement par téléphone je ne connaissais pas la dénomination commercial exacte du véhicule par conséquent on ne pouvait pas calculé la cotisation exacte. On m'a donc envoyé ce qu'ils appelle une assurance provisoire le temps de retourner la carte grise ou de de donner la dénomination exacte du véhicule.

L'attestation d'assurance indiquait une date de début et de fin l'assurance provisoire courant 3 semaines (soit début juin).

Au mois de juillet (le 27) j'ai eu un petit incident ou je n'étais pas fautive mais j'ai découvert que mon macaron vert n'était plus valide. J'ai appelé l'assurance pour me dire si j'étais couverte on me dit que oui et qu'ils auraient dû me contacter vu que j'avais oublié que j'étais en assurance provisoire, on me valide tout

2 heures après un ami va récupérer l'attestation il signale l'accident et là on lui dit que je ne suis plus couverte depuis juin et que mon assurance avait expiré on me résilie la validation faite 2 heures avant.

Quand je passe à l'assurance pour demandé les raison de résiliation on me parle d'un accident qui n'est déclarer nulle part sur déclaration d'une tierce personne.

Je demande qu'on me réassure à compter de la date de résiliation on me dit que non et que

ce sera fait à partir du lendemain pour être sur que je ne puisse rien déclarer et on m'impose comme conducteur exclusif.

Je n'ai reçu aucun courrier de relance pour mon assurance provisoire, tous les courriers sont finalement envoyés 2 mois après le 27 juillet. On m'a fait croire que je n'étais plus assurée alors que la date de fin de l'attestation ne signifie nullement que je n'étais plus couverte il s'agit d'une présomption. Enfin aucune régularisation financière n'a été réalisée pour l'assurance provisoire ils ont fait ça en juillet pour me faire croire que je n'étais pas assurée. Les écritures auraient dûes être passées début juin.

On m'a expliqué que tant que la régularisation n'est pas faite je suis considérée comme étant assurée c'est la régularisation comptable qui indique que je ne suis plus assurée hors cela a été fait fin juillet lorsqu'une tierce personne s'est présentée en parlant d'accident.

Aucun constat n'a été déposé comment peuvent-ils prendre en compte les propos de quelqu'un et résilier sans motif et tricher.